



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (V. Slater, R. W. Burgess, E. Olson et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage la modification de la *Loi sur les architectes* en vue d'accorder aux ingénieurs une exemption semblable à celle dont bénéficient les architectes sous le régime de la *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques*. (A. Dilschneider, D. Park, S. Handberg et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (M. Townsley, R. Townsley, M. Townsley et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (B. Wester, D. Emmett, H. Walsh et autres)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*;

(M. le ministre SALE)

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act*.

(M. le ministre SALE)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MURRAY, JHA, CULLEN, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. AGLUGUB voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ignore la dette croissante de notre province, qui excède maintenant 20 milliards de dollars, et qu'il ne se soit pas engagé à adopter une stratégie générale visant à la réduire;
- b) n'ait pu arrêter de dépenser de manière effrénée;
- c) n'ait pas présenté de plan visant à corriger la situation selon laquelle le Manitoba est la province canadienne où les impôts et les taxes sont les plus élevés;
- d) ne se soit pas engagé à cesser d'assujettir les résidences et les terres agricoles à la taxe scolaire;
- e) ne se soit pas attaqué au problème des gangs qui prospèrent au Manitoba depuis 1999, notamment en raison de l'établissement des Hell's Angels, des Bandidos, des Mad Cowz et de la mafia africaine;
- f) ne se soit pas attaqué à l'escalade du niveau d'activité des gangs, des crimes violents et des crimes contre la propriété, ni au fait que le Manitoba a été le théâtre de nombreux meurtres et tentatives de meurtre liés aux motards ainsi que du meurtre d'une victime innocente;
- g) n'ait pas mis en place le contingent supplémentaire de policiers promis dans le budget de 2005-2006;
- h) ne se soit pas engagé à ne pas fermer ni à ne pas convertir les hôpitaux ruraux;
- i) n'ait pas su régler le problème lié à la pénurie de médecins, à la fermeture des salles d'urgence et à la réduction de la qualité des soins de santé en régions rurales;
- j) ne se soit pas engagé à réduire la pénurie de médecins à Brandon;
- k) n'ait pas su proposer de stratégie efficace visant à réduire les périodes d'attente croissantes au Manitoba;

- l) n'ait pas examiné la possibilité de conclure, au sein de notre système de soins de santé public à payeur unique, des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la fourniture de services de soins de santé;
- m) ne se soit pas doté d'un plan efficace pour faire face à la menace d'une grippe pandémique;
- n) n'ait pas entamé l'examen de la régionalisation des soins de santé;
- o) n'ait fourni aucun soutien aux Manitobains qui sont forcés de voyager en ambulance pour obtenir des soins de santé non offerts dans leur collectivité et qui doivent rembourser d'énormes factures pour ces transferts, et qu'il n'ait présenté aucune stratégie visant à remédier à cette situation;
- p) n'ait pas su dresser de plan visant à corriger le problème des infrastructures désuètes à Winnipeg et dans toute la province;
- q) ne soit pas venu en aide aux producteurs agricoles affligés par les inondations et incapables de cultiver leurs terres au cours de la saison de croissance actuelle;
- r) n'ait pas mis en place de nouveaux établissements d'abattage deux ans et demi après la crise de l'ESB;
- s) n'ait pas ordonné la tenue d'une enquête publique indépendante en vue de l'examen du scandale du Fonds Crocus;
- t) n'ait pas réagi face au scandale de la Division scolaire Seven Oaks et qu'il n'ait pas admis avoir mal géré le programme d'apprentissage des adultes de la Division scolaire Morris MacDonald;
- u) n'ait pas su résoudre la question de la prime de vie chère des professeurs retraités;
- v) n'ait pas su élaborer une stratégie économique à long terme visant à raviver la faible croissance des emplois et à faire du Manitoba une province nantie;
- w) n'ait pas su adopter une stratégie à long terme visant à résorber l'exode des Manitobains les plus doués;
- x) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;
- y) n'ait pas su mettre en place une stratégie fiable de financement à long terme de la formation postsecondaire;
- z) n'ait pas su prendre des mesures visant à protéger les eaux de la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. SANTOS, SCHULER et GERRARD interviennent.

M. GERRARD propose que la motion d'amendement soit amendée par suppression des alinéas d), l) et n) et par adjonction, après l'alinéa z), de ce qui suit :

- aa) ne se soit pas engagé à ne plus assujettir les terres agricoles à la taxe scolaire ni à faire passer le financement provincial de l'éducation de 60 à 80 %;
- bb) ne se soit pas engagé à légiférer de manière à faire de l'accès rapide à des soins de santé de qualité un droit reconnu par la loi ni à prévoir un cadre permettant de mettre ce droit en application;
- cc) ne se soit pas engagé à respecter le principe de la reddition de compte en ce qui a trait à la fourniture de services publics de soins de santé dans la province;
- dd) n'ait pas prévu d'objectifs en matière de soins de santé au Manitoba ni visé leur réalisation comme le prouve la fermeture de la maternité du Victoria General Hospital qui s'est produite sans qu'un plan convenable n'ait été conçu pour l'avenir;
- ee) n'ait pas su reconnaître l'importance des troubles associés au syndrome d'alcoolisme fœtal et qu'il n'ait pas efficacement abordé le besoin urgent de bien diagnostiquer et traiter cette maladie et de réduire la fréquence de ce syndrome et de la criminalité au Manitoba;
- ff) ne se soit pas attaqué comme il se doit aux causes de la criminalité;
- gg) n'ait pas combattu la pauvreté dans la province et qu'il n'ait pas revu le système actuel d'aide sociale;
- hh) n'ait pas prévu d'approche convenable en matière de drainage et de gestion hydrique au Manitoba, ce qui aurait apporté un soutien accru aux agriculteurs;
- ii) n'ait pas su reconnaître le besoin urgent de maîtriser la fuite de métaux toxiques et d'autres produits chimiques provenant du très grand dépôt de déchets toxiques de Sherridon, dans le nord du Manitoba;
- jj) n'ait pas élaboré de plan visant à ramener la pêche au doré jaune du lac Winnipegosis à ses niveaux historiques;
- kk) n'ait pas rempli sa promesse d'établir, en collaboration avec le gouvernement fédéral, le Parc national des Basses-Terres;

- ll) n'ait pas élaboré de plan convenable visant à développer l'industrie du tourisme au Manitoba;
- mm) n'ait pas réussi à collaborer avec le peuple métis du Manitoba dans le but d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population;
- nn) ne se soit pas engagé à adopter un processus menant à une réforme électorale et à l'amélioration de la démocratie au Manitoba.

Le président adjoint déclare le sous-amendement recevable.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M^{me} STEFANSON, MM. REID et EICHLER ainsi que M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes